

Objet : avancement de grade

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,
modifiée ;
VU le décret n°77-887 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des
fonctionnaires de la Santé publique et de l'Action sociale, modifié ;
VU le décret 95-264 du 10 mars 1995 portant délégation de pouvoir du Président de
la République en matière d'administration et de gestion du personnel ;
VU les dossiers des intéressés,

ARRETE :

Article premier.- Est prononcée, comme suit, la promotion au grade supérieur des
MEDECINS, PHARMACIENS, CHIRURGIENS DENTISTES, hiérarchie AS, dont les noms
suivent :

Prénoms - Nom matricule de solde	Ancienne situation		Nouvelle situation	
	Grade	Date d'effet	Grade	Date d'effet
Abdou Issa NDONG 656899A	3CL 2ECH	31/12/2018	2CL 1ECH	31/12/2020
Ndiaye Faly DIOP 654686A	3CL 2ECH	05/11/2018	2CL 1ECH	05/11/2020
Gabriel Massène SENGHOR 656534A	3CL 2ECH	17/12/2018	2CL 1ECH	17/12/2020

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin
sera.